

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre, à dix-neuf
Présents :	54	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	12	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier-Coren à
Pouvoirs :	11	Saint-Flour, après convocation légale en date du 10
Votants :	65	septembre 2024, sous la Présidence de Madame Céline
		CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, MME Sylvie VAISSADE, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, MME Nadine JANVIER, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Marc POUGET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, M. Christophe VIDAL.

Absents excusés :

M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Éric GOMESSE, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS, M. David VITAL.

Pouvoirs :

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER
MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à M. Christophe VIDAL
M. Jean-Paul BERTHET donne pouvoir à MME Béatrice ANTONY
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Jean-Marc BOUDOU
MME Annick MALLET donne pouvoir à M. Frédéric DELCROS
M. Daniel MIRAL donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT
M. Jean-Luc PERRIN donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **23 SEP 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **23 SEP. 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr.

OBJET : ALIENATION DE BIENS COMMUNAUTAIRES - VENTE AUX ENCHERES DE MATERIELS REFORMES ET DE BIENS MOBILIERS

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants, L.2122-21 et L.2122-22 (10°) ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L.2211-1, qui dispose que les biens qui ne relèvent pas du domaine public d'une personne publique font partie de son domaine privé ;

Rappelant que les biens mobiliers qui ne figurent pas sur la liste limitative fixée à l'article L.2112-1 du même code, qui énumère les biens relevant du domaine public, font partie du domaine privé ;

Rappelant que la possibilité d'aliénation de gré-à-gré déléguée à la Présidente de Saint-Flour Communauté ne concerne les biens mobiliers que jusqu'à la valeur de 4 600 € maximum ;

Considérant que Saint-Flour Communauté est propriétaire de biens mobiliers faisant partie de son domaine mobilier privé dont elle n'a plus l'utilité ;

Considérant que Saint-Flour Communauté souhaite favoriser le réemploi des matériels usagés dont elle n'a plus l'utilité et participer à une démarche de développement durable en favorisant ce principe de réemploi ;

Considérant que Saint-Flour Communauté a la possibilité de recourir à des ventes par courtage d'enchères ;

Vu la liste des biens annexée à la délibération ;

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser le don ou la destruction des matériels qui ne trouveraient pas preneur par ce dispositif ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

↓ **AUTORISE Madame le Président à soumettre à la vente par voie de courtage d'enchères en ligne la liste des biens figurant dans la liste annexée à la délibération ;**

↓ **AUTORISE Madame le Président à conclure la vente de chaque bien au prix de la meilleure enchère, et à signer les actes de vente correspondants.**

POUR : 64 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (MME Nadine JANVIER)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

PREVISIONNEL DE VENTE SEPTEMBRE - DECEMBRE 2024

N°	Description du bien	Etat du bien	Mise à prix HT
1	Four de boulanger PAVAILLER Y24D	En l'état	8 000,00 €
2	Camion Renault + benne OM Faun (6510HK15) - ROULANT	En l'état	3 000,00 €
3	Camion Berliet + benne gravats (BV164SY) - ROULANT	En l'état	2 000,00 €
4	Lot de 2 aquabikes WATERRIDERS	En l'état	50,00 €
5	Lot de 2 aquabikes WATERRIDERS	En l'état	50,00 €
6	Lot de 2 aquabikes WATERRIDERS	En l'état	50,00 €
7	Lot de 2 aquabikes WATERRIDERS	En l'état	50,00 €
8	Lot de 2 aquabikes WATERRIDERS	En l'état	50,00 €